

Autorisation préalable de mise en location

ERMONT

©Adobe stock

ENTRÉE
EN VIGUEUR

1^{ER}
NOVEMBRE
2022

PERMIS DE LOUER

ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

EN PRATIQUE, COMMENT
ÇA MARCHE ?

DÉMARCHES EN LIGNES ?

Rendez-vous sur www.valparisis.fr
rubrique " Habiter, se loger "

Valparisis
AGGLO

À compter du **1^{er} novembre 2022**, les logements de plus d'un an situés dans le périmètre fixé devront faire l'objet d'une autorisation avant d'être mis en location. La demande peut être effectuée par voie dématérialisée sur **valparisis.fr**. Le **permis de louer**, délivré par la communauté d'agglomération après inspection du logement, vise à lutter contre l'habitat indigne et dégradé.

PLAN D'ERMONT



Légende

— Périmètre du « Permis de louer »

Les rues concernées

Mail Auguste Rodin
Place Auguste Rodin
Place Bartholdi
Rue du Docteur Chabry

Éditée le 6/01/2022
SIG Communauté d'agglomération Val Parisis
Source : SIG/Vue aérienne mai 2018 Val Parisis/cadastre DGFIP 2021